

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Rebond de l'intérim, décreue du chômage partiel

Avec la fin du confinement et la reprise progressive de l'activité, l'impact de la crise sanitaire s'atténue. L'emploi salarié continue de reculer au 2^{ème} trimestre 2020 mais à un rythme ralenti : -1,4 % (soit -25 300 emplois), après -2,0 % (-38 000 emplois). Le rebond de l'activité se traduit par un rebond de l'intérim (+34,9 % par rapport à fin mars 2020). En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur, l'industrie (+0,4 %) et surtout la construction (+5,7 %) renouent avec la croissance de l'emploi salarié. Par contre, l'affaissement du nombre de salariés persiste dans le tertiaire marchand (-2,8 % soit -25 200 emplois), après -2,4 %. Tout le secteur des services est à la peine et notamment l'hébergement-restauration (-11,5 %). Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé poursuit sa baisse pour atteindre un niveau historiquement bas. Au final, les perspectives sont encore marquées par une forte incertitude et une grande hétérogénéité entre secteurs en lien avec la résurgence actuelle de l'épidémie.

Le recours à l'activité partielle est moins intense : le volume des heures effectivement chômées a été divisé par deux entre mars et juin.

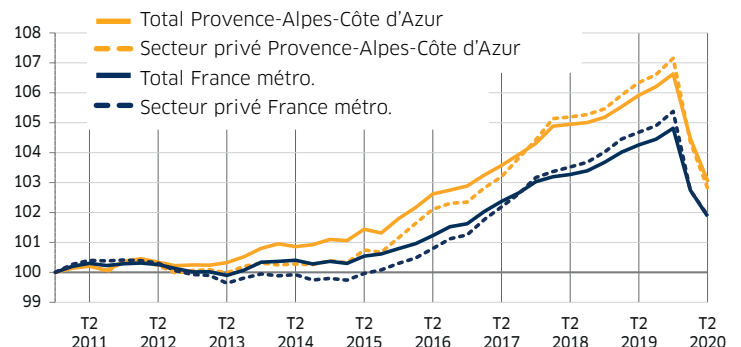
Par contre, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (sans activité et en activité réduite) a fortement augmenté ce trimestre (+4,8 %). Les dernières données disponible révèlent que la hausse de la demande d'emploi va perdurer dans tous les départements et avec plus d'acuité dans les Alpes-Maritimes.

L'emploi salarié poursuit son recul

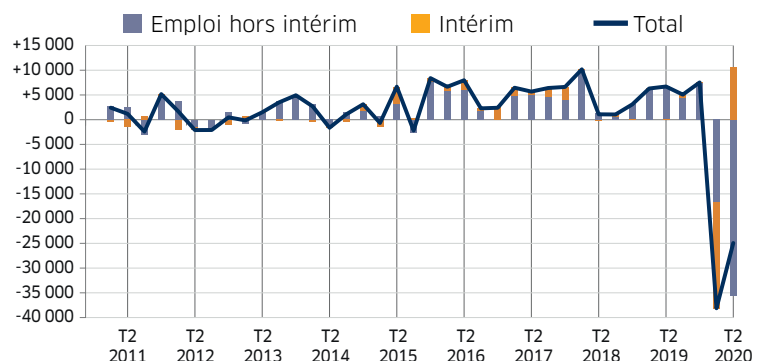
En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, dans le contexte de la crise sanitaire, l'emploi salarié continue de reculer de façon soutenue au 2^{ème} trimestre 2020 : -1,4 % (soit -25 300 emplois), après -2,0 % > ①. Si le rythme de repli de l'emploi privé, qui concentre 75 % des effectifs totaux, ralentit (-1,5 %, après -2,6 %), il se renforce dans l'emploi public (-1,1 %, après -0,2 %), enregistrant sa plus forte baisse observé depuis le début du suivi de la série. Alors qu'il s'effondrait au trimestre précédent, l'intérim repart à la hausse, notamment en fin de trimestre (+34,9 %, soit +10 600 emplois). A l'inverse, la réduction l'emploi hors intérim perdure (-2,0 %, soit -36 000 emplois) > ②. Au final, au 30 juin 2020, le nombre de salariés s'élève à 1 820 000 dans la région, soit 51 000 de moins qu'un an auparavant (-2,7 %, après -1,0 %).

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié diminue également, à un rythme toutefois moins marqué qu'en région (-0,8 %, après -2,0 %). Comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la baisse ralentit dans le secteur privé (-0,8 %, après -2,5 %) tandis qu'elle s'accélère dans le secteur public (-1,0 %, après -0,1 %). De même, l'intérim augmente (+23,0 %, soit +106 500 emplois), alors que l'emploi hors intérim décroît nettement (-1,3 %, soit -314 600 emplois). Sur un an, l'emploi salarié recule fortement (-2,3 %, après -1,2 %). D'après les prévisions de l'Insee le rebond de l'activité se traduirait au second semestre par un rebond de l'emploi dans l'industrie et la construction. Par contre, les secteurs durablement affectés par la crise sanitaire (hébergement-restauration, activités culturelles, transports...) continueraient à détruire des emplois. Au final, l'emploi salarié serait quasiment stable au second semestre 2020.

① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

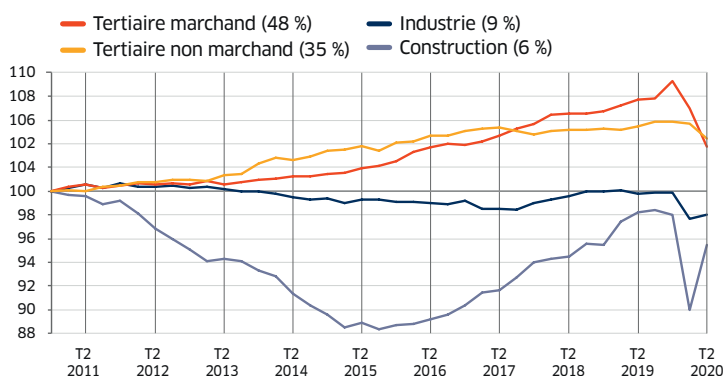
L'industrie et la construction retrouvent des couleurs

En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur [Méthode page 8], l'emploi salarié se réduit significativement dans le **tertiaire marchand** en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** au 2^{ème} trimestre 2020 : -2,8 % (soit -25 200 emplois), après -2,4 % début 2020 > ③. Les besoins de main d'œuvre se contractent dans tous les sous-secteurs : *hébergement-restauration* (-11,5 %, après -7,2 %), *autres activités de service* (-3,7 %, après -3,0 %), commerce (-1,7 %, après -1,4 %), *activités de soutien aux entreprises* (-1,5 %, après -1,2 %), *information-communication* (-1,3 %, comme au trimestre précédent), *activités financières et d'assurance* (-0,9 %, après -0,6 %), *activités immobilières* (-0,7 %, après -0,1 %) et *transports et entreposage* (-0,1 %, après -3,1 %).

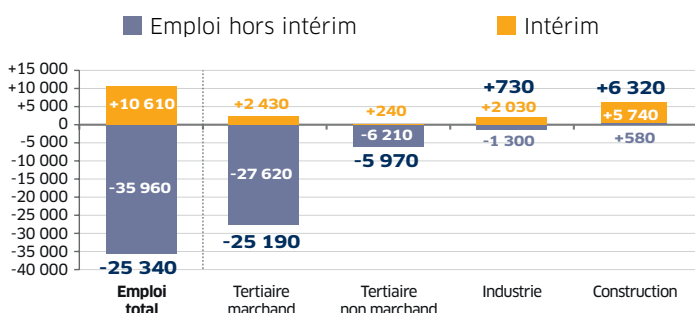
La baisse du nombre de salariés y compris intérimaires s'accélère également dans le **tertiaire non marchand** : -0,9 % (soit -6 000 personnes), après -0,2 %.

Dans l'**industrie**, les effectifs retrouvent le chemin de la croissance ce trimestre (+0,4 %, soit +700 salariés, après -3,1 %), uniquement en raison d'un recours record à l'emploi intérimaire (+2 000 salariés) > ④. La demande de travail se redresse dans la quasi-totalité des sous-secteurs : *fabrication d'autres produits industriels* (+1,3 %, après -4,1 %), *fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques* ; *fabrication de machines* (+0,5 %, après -2,8 %), *fabrication*

③ Évolution de l'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



④ Évolution de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T1 2020 et la fin du T2 2020)



Note : données arrondies, provisoires ; l'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le secteur Agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

de matériel de transport (+0,5 %, après -2,2 %) et raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (+0,2 %, après -1,8 %). Elle continue toutefois de reculer dans l'*agroalimentaire* (-1,3 %, après -3,0 %).

Enfin, c'est dans la **construction** que les besoins de main d'œuvre progressent le plus franchement, après avoir enregistré la baisse la plus marquée au trimestre précédent (+5,7 %, soit +6 300 emplois, après -7,9 %). Cela est en très grande partie dû au dynamisme de l'intérim, dont les effectifs ont plus que doublé dans le secteur (+5 700 emplois). Le taux de recours à l'intérim gagne ainsi 4,7 points pour atteindre 9,8 % alors qu'il s'élevait à 13,0 % un an plus tôt.

En **France métropolitaine**, en tenant compte de l'emploi intérimaire, la demande de travail se contracte, comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le tertiaire marchand (-1,6 %, après -2,1 %), le tertiaire non marchand (-0,9 %, après -0,3 %). Elle continue cependant de diminuer dans l'industrie (-0,1 %, après -3,7 %). La construction voit ses effectifs en hausse à l'image de l'évolution régionale (+3,6 %, après -6,2 %).

Avertissement

Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1^{er} trimestre 2018, le **champ des estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Par rapport à la situation antérieure, sont désormais ajoutés les salariés du tertiaire non marchand, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. Les salariés du tertiaire non marchand travaillent dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine ou l'action sociale. Parmi eux, 70 % relèvent du secteur public, les autres exercent une activité non marchande dans le privé (soutien scolaire, médecin, etc.).

Par ailleurs, depuis la publication de juillet 2017 portant sur le 1^{er} trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acooss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim)**.

Enfin, **l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises**. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont **susceptibles de générer des révisions accrues sur les données**.

Emploi salarié avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, à la fin du 2^{ème} trimestre 2020 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	879 800	861 600	18 100	2,1
Tertiaire non marchand	638 500	636 200	2 300	0,4
Industrie	162 700	153 800	8 900	5,5
Construction	116 400	105 000	11 400	9,8
Agriculture, sylviculture et pêche	22 200	21 900	300	1,6
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 819 500	1 778 500	41 000	2,3
Total France métr.	24 280 100	23 710 800	569 300	1,9

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Le nombre de contrats aidés toujours orienté à la baisse

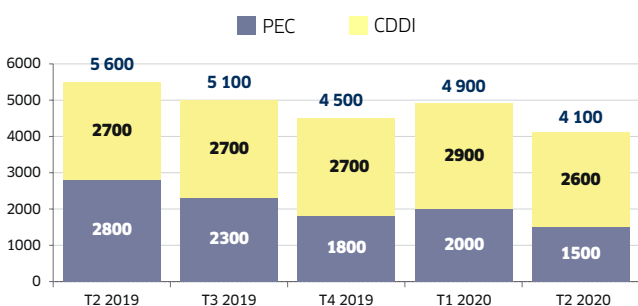
Au 2^{ème} trimestre 2020, 4 100 contrats aidés ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 5. Dans le contexte de la crise sanitaire, ce nombre baisse en rythme trimestriel (-17 %, soit -830 entrées), alors qu'il progressait en début d'année (+10 % au 1^{er} trimestre 2020). Sur un an, la baisse s'accélère (-26 %, soit -1 470 entrées, après -10 %). Dans le détail, les CDDI contribuent ce trimestre à la baisse globale des entrées (-6 %, après +8 %), à un rythme néanmoins bien inférieur à celui des PEC (anciennement CUI-CAE) (-47 %, après -27 %).

Au total, le nombre de bénéficiaires passe sous la barre des 10 000 personnes pour la première fois depuis

2010 et s'établit à 9 500 fin juin 2020 (-10 % sur un trimestre, soit -1 000 bénéficiaires, après -7 %) > 6 et > 7. Sur un an, le recul continue de s'intensifier (-29 %, soit -3 900 personnes, après -22 %). Contrairement à la tendance observée depuis trois ans, la diminution des effectifs est plus importante dans le secteur non marchand que marchand. Ce dernier concentre désormais 92 % des bénéficiaires de la région, soit 1 point de moins qu'un an auparavant.

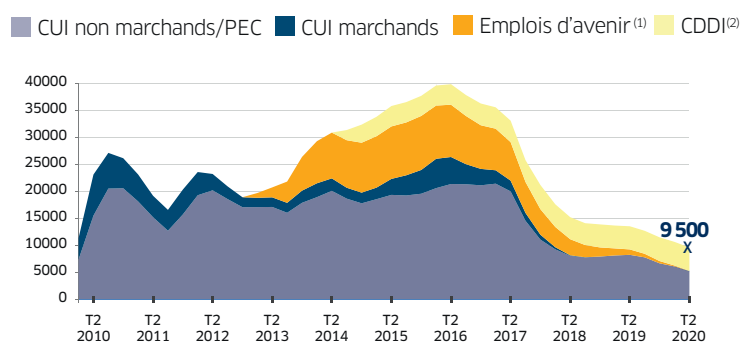
En **France métropolitaine**, le nombre d'entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés baisse en rythme trimestriel (-14 %, soit -8 800 nouveaux contrats, après +7 %) comme en rythme annuel (-17 %, soit -10 700 bénéficiaires, après -10 %). Au final sur un trimestre comme sur un an, le nombre de bénéficiaires continue de diminuer (respectivement -8 % et -31 %).

5 Entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumul trimestriels)



Note : données arrondies, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

6 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



(1) Marchands et non marchands ; les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012
(2) Marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

7 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

	Effectif	Variation annuelle	Variation trimestrielle			
			T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020
Secteur non marchand	8 700	-3 690	-730	-1 170	-740	-1 050
CUI-CAE/PEC	5 200	-3 010	-460	-1 120	-570	-870
Emplois d'avenir	0	-750	-260	-180	-190	-120
CDDI ⁽¹⁾	3 500	+70	-10	+120	+20	-70
Secteur marchand	800	-250	-110	-40	-100	+10
Emplois d'avenir	0	-240	-90	-60	-70	-30
CDDI ⁽¹⁾	800	-10	-20	+10	-40	+30
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 500	-3 930	-840	-1 210	-840	-1 040
Total France métropolitaine	126 600	-47 200	-6 710	-18 910	-12 980	-8 610

(1) Le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)
Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

Pour des raisons également techniques, les données sur les **contrats d'apprentissage** sont, elles aussi, indisponibles ce trimestre.

Nouvelle baisse de façade du taux de chômage

Calculé en moyenne sur le trimestre, le nombre de chômeurs n'est que partiellement affecté par le confinement généralisé intervenu mi-mars, et qui concerne 6 semaines sur 13 du 2^{ème} trimestre 2020.

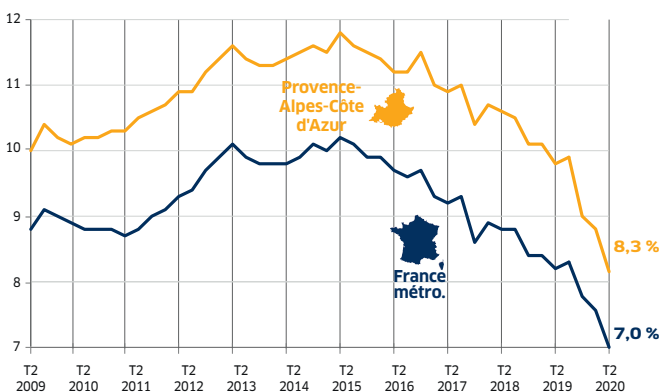
La baisse du taux de chômage résulte d'un fort recul du nombre de personnes sans emploi se déclarant disponibles ou en recherche active d'emploi pendant la période de confinement. Celle-ci a en effet fortement affecté les comportements de recherche active d'emploi ainsi que la disponibilité des personnes (contrainte de garde d'enfant par exemple). La disponibilité pour travailler dans les deux semaines à venir est le deuxième critère du Bureau International du Travail (BIT) pour être considéré comme chômeur > [Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement.](#)

Au total, le chômage au sens du BIT est donc plus faible pendant cette période de confinement, sans que cela ne traduise une amélioration du marché du travail.

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé poursuit sa baisse au 2^{ème} trimestre 2020 (-0,5 point, après -0,3 point début 2020) > 9. Il s'établit ainsi à 8,3 % de la population active, soit le taux le plus bas enregistré depuis 2008. Par rapport au 2^{ème} trimestre 2019, il recule de 1,4 point.

En **France métropolitaine**, la tendance est comparable. Le taux de chômage diminue de 0,6 point sur un trimestre (après -0,2 point) et atteint 7,0 % de la population active, un niveau similaire à celui connu avant la crise de 2008. Sur un an, le repli est de 1,2 point. D'après les prévisions de l'Insee, l'évolution du taux de chômage devrait s'inverser et augmenter nettement d'ici la fin de l'année, de l'ordre de 2,4 points de plus que mi-2020.

9 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

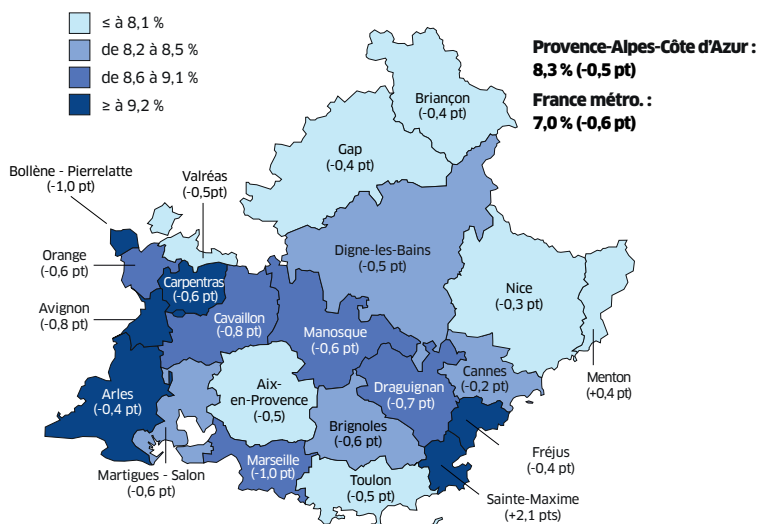
Source : Insee, *taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)*

À l'échelle **départementale**, le taux de chômage décroît au même rythme qu'au niveau régional (-0,5 point) dans les Alpes-de-Haute-Provence (8,8 %) et les Hautes-Alpes (7,0 %). La baisse est plus franche dans les Bouches-du-Rhône (-0,9 point, à 8,3 %) et le Vaucluse (-0,8 point, à

9,2 %), département qui affiche toujours le taux le plus élevé de Provence-Alpes-Côte d'Azur. La diminution du taux de chômage est à l'inverse plus modérée dans les Alpes-Maritimes (-0,1 point, à 8,0 %) et le Var (-0,3 point, à 8,0 %)

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage recule plus légèrement que dans la région (entre -0,2 point et -0,4 point) dans les [nouvelles zones d'emploi](#) de Cannes (8,2 %), Nice (7,9 %), Gap (6,7 %), Fréjus (9,5 %) et Arles (partie Paca uniquement, 9,2 %) > 10. La baisse est plus importante qu'en région (entre -0,6 point et -1,0 point) dans les zones d'emploi de Manosque (9,1 %), Brignoles (8,4 %), Orange (9,0 %), Martigues-Salon (8,2 %), Carpentras (9,2 %), Draguignan (8,9 %), Avignon (partie Paca, 9,5 %), Cavaillon (8,6 %), Marseille (9,0 %) et Bollène-Pierrelatte (partie Paca, 9,7 %). Le taux de chômage augmente en revanche dans les zones très touristiques de Menton (+0,4 %) et surtout Sainte-Maxime (+2,1 %). Cette dernière, avec 13,0 % de la population active au chômage est la zone la plus affectée de la région. Dans les autres territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le recul est identique au niveau régional (-0,5 point).

10 Taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 2^e trimestre 2020 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 2^e trimestre 2020)



Note : données provisoires

Source : Insee, *taux de chômage localisés*

Niveau record du nombre de demandeurs d'emploi

Au 2^{ème} trimestre 2020, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 520 400 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 11. C'est 23 800 de plus qu'un an auparavant, soit +4,8 %. Ce nombre d'inscrits n'avait jamais été atteint depuis le début du suivi de la série. En outre, si le niveau enregistré en août 2020 se maintient en septembre, cette augmentation devrait se poursuivre sur le même rythme au 3^{ème} trimestre 2020.

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)				
	T2 2020	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020 acquis ⁽¹⁾
Hommes	256 600	-2,7	-4,0	-3,9	+6,5	+5,8
Femmes	263 700	-1,9	-3,0	-3,5	+3,1	+3,9
Âgés de moins de 25 ans	66 600	-2,6	-5,2	-6,4	+9,0	+7,9
Âgés de 25 à 49 ans	313 200	-3,3	-4,4	-4,3	+4,6	+4,6
Âgés de 50 ans ou plus	140 500	+0,1	-0,7	-1,2	+3,3	+4,0
Inscrits depuis moins d'un an	286 300	-4,2	-4,5	-3,2	+7,2	+4,9
Inscrits depuis un an ou plus	234 100	0,0	-2,3	-4,2	+2,0	+4,8
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	520 400	-2,3	-3,5	-3,7	+4,8	+4,8
Total France métropolitaine	5 815 000	-1,9	-2,9	-2,8	+4,2	+5,0

⁽¹⁾ Les données de juillet et d'août 2020 étant connues, l'acquis de croissance pour le T3 2020 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre août et septembre 2020.

Note : données arrondies

Lecture : au T2 2020, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 520 400 (moyenne des niveaux des mois d'avril, mai et juin 2020). Par rapport au T2 2019, il augmente de 4,8 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

En moyenne au 2^{ème} trimestre 2020, la poussée de la demande d'emploi est plus de deux fois plus forte pour les **hommes** (+6,5 % sur un an, après -3,9 %) que pour les **femmes** (+3,1 %, après -3,5 %). Au 3^{ème} trimestre 2020, ces tendances se confirmeraient.

De même, la demande d'emploi des jeunes de **moins de 25 ans** est bien plus impactée que celle des autres classes d'âge (+9,0 % sur un an, après -6,4 %). Si cette hausse devrait ralentir, elle resterait à un niveau élevé au 3^{ème} trimestre.

Le nombre d'inscrits de **50 ans ou plus** augmente également ce trimestre (+3,3 %, après -1,2 %). Au 3^{ème} trimestre 2020, la hausse devrait légèrement s'intensifier.

La progression du nombre d'inscrits concerne ce trimestre aussi bien les demandeurs d'emploi de longue durée (**inscrits depuis un an ou plus**) (+7,2 %, après -3,2 % début 2020), que ceux **inscrits depuis moins d'un an** (+2,0 %, après -4,2 %). Au final, la part des demandeurs d'emploi de longue durée continue de diminuer sur un an pour le second trimestre consécutif (-1,3 point) et s'établit 45,0 % au 2^{ème} trimestre 2020. Au 3^{ème} trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi, à la fois de longue durée ou inscrits depuis moins d'un an, devrait poursuivre son augmentation.

La croissance annuelle de la demande d'emploi s'observe dans tous les **départements** de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est particulièrement marquée dans les Alpes-Maritimes (+9,6 %, après -2,9 %) et le Var (+5,6 %, après -5,3 %). Elle est toutefois inférieure à la hausse régionale dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence (+3,3 %, après -2,9 %), des Hautes-Alpes (+4,4 %, après -0,2 %), des Bouches-du-Rhône (+2,6 %, après -3,8 %) et de Vaucluse (+3,5 %, après -3,2 %). Au 3^{ème} trimestre 2020, la hausse devrait demeurer à des niveaux comparables.

Avec 5 815 000 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 2^{ème} trimestre 2020, la **France métropolitaine** enregistre elle aussi sa plus forte hausse depuis fin 2015 (+4,2 %, après -2,8 %) pour un niveau de demande d'emploi jamais atteint depuis 1996, date de début de la série. Les évolutions par sexe, âge et ancienneté sont comparables aux régionales. Au trimestre prochain, comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la tendance à la hausse devrait se consolider.

En raison des conséquences rapides de la crise sanitaire sur le marché du travail, [un focus mensuel sur la demande d'emploi](#) a été effectué par la Dares et les Sese des Directe jusqu'en août.

Ainsi, selon les dernières données disponibles, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C a augmenté de 8,1 % en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** entre fin février 2020 (avant la crise) et fin août 2020 (pendant la crise) > 12. Alors que cette progression s'est intensifiée jusqu'en mai, jusqu'à atteindre +10,2 %, la hausse a ainsi tendance à ralentir depuis. Alors que la région se classait comme la seconde région métropolitaine la plus impactée pour la hausse de demande d'emploi par la crise sanitaire, elle ne se trouve plus désormais qu'en 5^{ème} position. Toutefois, les **départements** de la région enregistrent toujours une croissance prononcée du nombre d'inscrits. Elle est particulièrement forte dans les Alpes-Maritimes (+13,2 %) et le Var (+8,1 %). En **France métropolitaine**, la demande d'emploi s'élève un peu moins vite qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais le rythme de hausse atteint tout de même un niveau élevé : +7,7 % en six mois.

12 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi par département (données CVS-CJO)

	Effectif		Évolution (en %)
	Février 2020	Août 2020	
Alpes-de-Haute-Provence	15 900	16 900	+6,1
Hautes-Alpes	13 400	14 200	+5,7
Alpes-Maritimes	98 200	111 100	+13,2
Bouches-du-Rhône	197 000	209 200	+6,2
Var	90 000	97 300	+8,1
Vaucluse	60 700	65 000	+7,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	475 300	513 700	+8,1
France métropolitaine	5 384 900	5 798 600	+7,7

Note : données arrondies

Lecture : fin août 2020, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 513 700 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C. Par rapport à fin février 2020, ce nombre augmente de 8,1 %.

Sources : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Le nombre d'heures chômées divisé par deux entre mars et juin 2020

Le dispositif de l'activité partielle (dénomination légale du chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire.

Depuis le début de la crise sanitaire, le champ du dispositif est élargi et les entreprises disposent désormais de 30 jours pour réaliser leur demande de chômage partiel, avec effet rétroactif. Les indemnités d'activité partielle sont remboursées intégralement par l'État/Unedic, jusqu'à un plafond de 70 % de 4,5 Smic.

L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle (AP) sont provisoires et seront révisées au fur et à mesure que les entreprises consomment réellement le quota d'heures associées aux demandes d'activité partielle (DAP). Celles-ci ont un délai d'un an pour envoyer à l'administration (Directe par délégation du préfet de département) leurs demandes d'indemnisation (DI). Seules ces DI déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle.

En cumul du 1^{er} mars à fin septembre 2020, en Provence Alpes Côte d'Azur, 138 860 demandes d'activité partielle ont été déposées par 117 060 établissements représentant 102 350 entreprises et associations. Ces demandes représentent potentiellement 496,6 million d'heures de travail chômées.

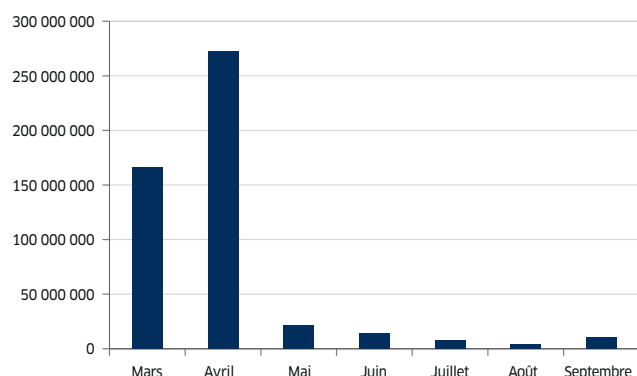
Plus de la moitié des heures demandées sont concentrées dans l'hébergement restauration (18 %), le commerce (18 %) et les activités de soutien aux entreprises (17 %).

Depuis la fin du confinement et la reprise progressive de l'activité le volume d'heures demandées ralentit considérablement > 13.

Toutefois, après les congés estivaux, on observe une remontée du volume d'heures demandées par les établissements régionaux au mois de septembre (10,5 millions d'heures soit 2,7 fois plus qu'en août).

¹ Décret n° 2020-325 du 25/03/2020 relatif à l'activité partielle et Ordonnance n° 2020-346 du 27/03/2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle.

13 Heures demandées d'activité partielle en Paca



Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART 29/09/2020, s'arrêtant aux données du 28/09/2020 - Traitements : Directe Paca, Sese

Plus d'une heure chômée sur quatre est dans l'hôtellerie restauration

Entre mars et juin 2020, les demandes d'indemnisation adressées à la Directe sont en nette diminution et le volume horaire des heures effectivement chômées est divisé par deux en Provence Alpes Côtes d'Azur > 14. La baisse est plus limitée dans les Alpes Maritimes (-35%).

14 Évolution par départements des heures indemnisées

Département	Nombre de DI en juin 2020	Évolution par rapport à mars 2020 (en %)	Heures indemnisées en juin 2020	Évolution par rapport à mars 2020 (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	1 088	-60,3	228 073	-60,0
Hautes-Alpes	1 003	-64,3	194 251	-73,0
Alpes-Maritimes	10 717	-52,8	3 822 778	-35,0
Bouches-du-Rhône	15 965	-55,5	5 161 786	-48,3
Var	6 549	-64,3	1 521 763	-63,7
Vaucluse	4 204	-59,7	946 257	-62,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39 526	-57,4	11 874 909	-50,2

Source : AASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART 29/09/2020, s'arrêtant aux données du 28/09/2020 - Traitements : Directe Paca, Sese

A l'exception des activités d'information et de communication, tous les secteurs d'activités sont orientés à la baisse. Celle-ci est très marquée dans la construction (-81 %), le commerce et réparation automobile (-70 %), les activités immobilières (-67 %) mais reste limitée dans le transport entreposage (-20 %) et l'hébergement restauration (-26 %) > 15.

En région, ce dernier secteur concentre à lui seul plus du quart de la totalité des heures chômées au mois de juin 2020 (19 % en mars 2020) pour près de 15 % des établissements ayant déposés une demande d'indemnisation.

Les premières consolidations des demandes d'indemnisations pour le troisième trimestre indiquent la poursuite du mouvement général de décrue du volume de travail chôme.

Depuis le début de la crise sanitaire, le montant des demandes d'indemnisation effectivement versées aux entreprises par l'État (deux tiers) et l'Unedic (un tiers) au 28 septembre s'élève à 1,3 milliards d'euros en Provence Alpes Côte D'azur.

Rédaction achevée le 7/10/2020

Rémi Belle et Mathieu Sauviac

15 Heures indemnisées par secteurs d'activités en juin 2020

	Nombre d'établissements	Poids (en %)	Nombre d'heures indemnisées en juin 2020	Poids (en %)	Évolution du nombre d'heures indemnisées par rapport à mars 2020 (en %)
Hébergement et restauration	14 646	14,5	3 294 350	27,7	-25,9
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	14 667	14,5	1 894 480	16,0	-43,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	23 644	23,4	1 651 812	13,9	-69,9
Autres activités de services	9 390	9,3	1 113 056	9,4	-38,8
Transports et entreposage	3 279	3,2	979 518	8,2	-20,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	8 256	8,2	597 457	5,0	-61,4
Construction	11 889	11,8	596 775	5,0	-81,4
Fabrication d'autres produits industriels	3 409	3,4	563 165	4,7	-42,6
Information et communication	1 676	1,7	438 718	3,7	+26,7
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2 180	2,2	221 255	1,9	-31,7
Activités financières et d'assurance	2 862	2,8	156 377	1,3	-39,7
Activités immobilières	3 096	3,1	133 273	1,1	-67,0
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	374	0,4	92 853	0,8	-25,4
Fabrication de matériels de transport	110	0,1	57 545	0,5	-37,6
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	595	0,6	47 645	0,4	-64,5
Agriculture, sylviculture et pêche	871	0,9	36 483	0,3	-64,5
Cokéfaction et raffinage	4	0,0	147	0,0	-9,1
Total	100 948	100	11 874 909	100	-50,2

Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART 29/09/2020, s'arrêtant aux données du 28/09/2020 - Traitements : Direccte Paca, Sese

Pour en savoir plus

- > [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- > [Point de conjoncture nationale sur l'activité économique de l'Insee, paru le 6 octobre 2020](#)

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes différent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme

une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.**

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1^{er} trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acosse et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acosse et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim. Produites et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires. Grâce à cet

indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. **En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.**

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées.

En 2020, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

> **le Parcours emploi compétences (PEC)** : il s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. L'objectif du PEC est l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le PEC a remplacé le Contrat Unique d'Insertion (CUI) dans le secteur non marchand ;

> **le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1er juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC, de l'IAE et en 2020, des aides aux postes pour les travailleurs handicapés au sein d'entreprises adaptées. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2020, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi de 6 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente plus de 1,7 milliard d'euros en France.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. A quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

> **les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI), ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Laurent Neyer

Chef de projet : Mathieu Sauviac - mathieu.sauviac@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : Agence Elixir